



Facturation des réparations d'appareils attribués en considération spéciale (C.S.) depuis le 1^{er} mars 2017

La valeur des composants d'un appareil attribué en considération spéciale (C.S.) est habituellement de 0 \$ puisqu'elle est comprise dans le prix global de l'appareil.

Conformément à l'article 45 du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 4), 80 % des coûts de réparation sont permis selon la valeur de l'appareil ou du composant. Comme le calcul de ce ratio ne peut être fait sur une valeur de 0 \$, de multiples demandes d'autorisation sont générées.

Allègement de la procédure de facturation des coûts de réparation de composants d'un appareil attribué en C.S.

Pour éliminer le recours à la demande d'autorisation pour le remboursement d'une réparation d'un composant d'un appareil attribué en C.S., la procédure est modifiée.

Dorénavant, lors de la facturation, vous devez utiliser la nature 33 – réparation d'une aide, plutôt que la nature 34 – réparation d'un composant.

Cet allègement est en vigueur dès maintenant pour toutes les demandes de réparation d'un composant C.S. installé sur un appareil attribué en C.S.

Les appareils attribués en C.S. visés par ce changement sont :

- 7981000 – Fauteuil roulant manuel en considération spéciale;
- 7983000 – Fauteuil roulant motorisé en considération spéciale;
- 7986000 – Base de positionnement en considération spéciale.

Par exemple, la réparation d'un pneu sera facturée sous le fauteuil roulant (aide) plutôt que sous la roue (composant).

Le total des coûts de réparation d'un appareil sera inscrit dans l'inventaire du SELAT comme auparavant, ce qui permettra le suivi des coûts de réparation pour chaque appareil.

Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer que les systèmes iSAT et SELAT permettent cet allègement.

Le *Manuel du programme d'appareils suppléant à une déficience physique* sera mis à jour prochainement pour intégrer cet allègement.